

MARCHES PUBLICS DE SERVICES
REGLEMENT DE CONSULTATION

ACHETEUR PUBLIC



COMMUNE DE CHERENG
66, route nationale
59152 CHERENG

Objet de la consultation :

**Maintenance et entretien de l'éclairage public
à CHERENG (59152)**

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

Procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.

Date et heure limites de dépôt des offres :
Mercredi 7 Janvier 2026 à 12 h 00

Sommaire

1. ACHETEUR	3
2. OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
2.1. OBJET DU MARCHE	3
2.2. DUREE DU MARCHE.....	3
2.3. PROCEDURE DE PASSATION	3
2.4. FORME DU MARCHE	3
3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
3.1. DECOMPOSITION DU MARCHE	3
3.1.1. <i>Lots</i>	3
3.1.2. <i>Type de contractants</i>	4
3.1.3. <i>Tranches</i>	4
3.2. DELAI DE VALIDITE DES PROPOSITIONS.....	4
3.3. VARIANTES.....	4
4. MODALITES DE REGLEMENT	4
5. LE DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
5.1. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
5.2. MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION PAR VOIE ELECTRONIQUE	5
5.3. MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
5.4. VISITE DES LIEUX	5
6. MODALITES DE PRESENTATION DES DOSSIERS	5
6.1. MODALITES DE DEROULEMENT	5
6.2. PRESENTATION DES CANDIDATURES	6
6.2.1. <i>Situation juridique</i>	6
6.2.2. <i>Capacité économique et financière</i>	6
6.2.3. <i>Référence professionnelle et capacité technique</i>	6
6.2.4. <i>Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché</i>	7
6.3. PRESENTATION DES OFFRES	7
7. MODALITES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
7.1. MODALITES DE TRANSMISSION.....	7
7.2. REMISE D'UNE COPIE DE SAUVEGARDE.....	8
7.3. DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION	8
8. JUGEMENT DES OFFRES	8
9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	9
10. INSTANCE CHARGEES DES PROCEDURES DE RECOURS	9

1. Acheteur

Le pouvoir adjudicateur :

Commune de Chéreng
66, route nationale
59152 CHERENG
Téléphone : 03 20 41 37 19
Courriel : contact@mairie-chereng.fr

2. Objet de la consultation

2.1. Objet du marché

La présente consultation concerne l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public (armoires, luminaires) sur le territoire de la commune de Chéreng.

2.2. Durée du marché

Le marché prendra effet au 1er Avril 2026.

Le marché est passé pour une durée d'un (1) an, reconductible par période de douze (12) mois sans que ce marché ne puisse excéder une période totale de trois (3) ans.

2.3. Procédure de passation

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.

Elle est lancée en vue de l'attribution de marchés de services.

2.4. Forme du marché

Marché à procédure adaptée. La consultation donnera lieu à un marché unique.

3. Conditions de la consultation

3.1. Décomposition du marché

3.1.1. Lots

Le marché se décompose en deux (2) lots :

- ⊕ Lot 1 : maintenance éclairage public
- ⊕ Lot 2 : illuminations de Noël (pose et dépose des illuminations)

3.1.2. Type de contractants

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises solidaires. La sous-traitance n'est pas autorisée.

3.1.3. Tranches

Néant.

3.2. Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.3. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

4. Modalités de règlement

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.

Le délai global de paiement est de 30 jours après dépôt de la facture sur CHORUS PRO (obligatoire).

5. Le Dossier de consultation

5.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- ⊕ Le présent règlement de consultation
- ⊕ L'acte d'engagement
- ⊕ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- ⊕ Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- ⊕ Bordereau de Prix Unitaires du lot N°1 (BPU/DQE)
- ⊕ Bordereau de prix final du lot n°1
- ⊕ Bordereau de Prix unitaire du lot n°2 (BPU/DQE)

5.2. Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Les documents de la consultation sont mis à disposition des opérateurs économiques sur :

- le profil acheteur de la plateforme dématérialisée du Centre de Gestion du Nord :
<https://marchespublics596280.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

Seuls les opérateurs économiques ayant téléchargé les documents de la consultation après identification sont informés des éventuelles modifications qui y sont apportées.

- le site internet de la commune de Chérèng : www.mairie-chereng.fr

5.3. Modification de détail du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour le dépôt des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour le dépôt des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.4. Visite des lieux

La visite des lieux n'est pas obligatoire.

6. Modalités de présentation des dossiers

6.1. Modalités de déroulement

Elle se déroulera en une phase unique qui consistera en l'analyse des candidatures puis en l'analyse et la sélection des offres.

Il est rappelé que :

- ✚ les offres sont entièrement rédigées en langue française. Si, à l'appui de son offre, le candidat fournit des documents qui ne sont pas rédigés en français, il devra y joindre une traduction en français ;
- ✚ en application des dispositions de l'article R.2144-7 du Code de la Commande Publique, si un candidat ou un soumissionnaire se trouve dans un cas d'exclusion, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur, produit, à l'appui de sa candidature, de faux renseignements ou documents, ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé ;

- ⊕ le ou les signataires doivent être habilités à engager juridiquement le candidat ;
- ⊕ tout dossier déposé après la date et heure limites est automatiquement éliminé.

6.2. Présentation des candidatures

Chaque soumissionnaire produit à l'appui de sa candidature les pièces suivantes dûment complétées, datées et signées par le représentant qualifié du soumissionnaire :

6.2.1. Situation juridique

- ⊕ Imprimé DC1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics) à compléter et à signer ;
- ⊕ Extrait Kbis de moins de trois mois ;
- ⊕ Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- ⊕ Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas concernant les interdictions de soumissionner (déclaration incluse dans le formulaire DC 2) ;
- ⊕ Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail,
- ⊕ Imprimé DC2 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

En cas de groupement, le DC1 est uniquement renseigné par le mandataire. En revanche, chaque membre du groupement devra compléter le DC2.

6.2.2. Capacité économique et financière

- ⊕ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles.

6.2.3. Référence professionnelle et capacité technique

- ⊕ Présentation d'une liste de prestations exécutées au cours des deux dernières années
- ⊕ Attestation d'assurance de responsabilité civile se rapportant à la nature des prestations à exécuter ;
- ⊕ Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché

6.2.4. Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché

- ⊕ DC6 ou Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D.8222-8 du code du travail ;
- ⊕ Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale, datant de moins de 6 mois ;
- ⊕ Dernière attestation permettant de justifier la régularité de sa situation fiscale ;
- ⊕ DC7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

Les candidatures qui ne sont pas recevables ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article « Présentation des candidatures » du présent règlement ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

6.3. Présentation des offres

Chaque soumissionnaire produira dans son offre les pièces suivantes :

- ⊕ Le présent Règlement de Consultation daté et signé
- ⊕ L'Acte d'Engagement dûment complété, daté et signé par le représentant qualifié du soumissionnaire, auquel est joint un relevé BIC/IBAN correspondant à un compte bancaire ou postal. En raison de l'allotissement, le candidat établira un acte d'engagement par lot.
- ⊕ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières daté et signé
- ⊕ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières daté et signé.
- ⊕ Le bordereau de Prix Unitaire (BPU/DQE) de chaque lot (1 et 2) dûment remplis par la personne habilitée à engager la société. Le document joint au dossier sera obligatoirement utilisé. Les prix doivent toujours être exprimés en euro.
- ⊕ Le bordereau de prix final du lot n°1 dûment rempli par la personne habilitée à engager la société. Le document joint au dossier sera obligatoirement utilisé. Les prix doivent toujours être exprimés en euro.
- ⊕ Un mémoire technique

7. Modalités de transmission des candidatures et des offres

7.1. Modalités de transmission

Les candidats transmettront les documents (candidature et offre) par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics596280.fr>

Toute autre voie de transmission n'est pas autorisée.

Le dépôt électronique doit obligatoirement être terminé avant la date et l'heure limites indiquées en page de garde du présent règlement. Il donnera lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de fin de réception.

Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limites est considéré comme hors délai.

En cas de multiplication de dossiers concernant un même lot et émanant d'un même candidat, seul sera retenu le dernier dossier reçu dans le délai fixé pour la remise des offres. Les dossiers précédemment déposés seront alors rejetés sans avoir été ouverts.

En cas de survenance d'un problème technique ou lié à l'utilisation de la plateforme, le candidat peut utiliser les guides d'utilisation téléchargeables depuis le site <https://marchespublics596280.fr> – Menu « Aide » - Rubrique « Guide d'utilisation » ou utiliser l'assistance en ligne.

7.2. Remise d'une copie de sauvegarde

Elle contient tous les éléments listés à l'article 6 ci-dessus. La copie de sauvegarde peut être faite sur support papier ou sur support physique électronique. Elle doit parvenir dans le délai imparti pour la remise des offres à :

Monsieur le Maire de la COMMUNE DE CHERENG
Hôtel de Ville
66, route nationale
59152 CHERENG

La copie de sauvegarde parvenue régulièrement sera ouverte dans les cas suivants :

- Détection d'un programme informatique malveillant dans l'offre transmise par voie électronique ;
- Impossibilité pour le pouvoir adjudicateur d'ouvrir l'offre transmise par voie électronique.

7.3. Date et heure limite de réception

Les dossiers (candidature et offre) devront être déposés au plus tard le **Mercredi 7 Janvier 2026 à 12 h 00**.

8. Jugement des offres

Sur la base de critères ci-dessous énoncés, le représentant du pouvoir adjudicateur, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse. Le représentant du pouvoir adjudicateur peut, en accord avec le candidat retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles, notamment financières, du marché.

Critères de jugement des offres :

Le jugement des offres est effectué à partir des critères suivants, hiérarchisés par ordre décroissant.

Chaque critère est noté sur 10.

Rang	Critères de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique	50%
2	Prix	50%

1. Valeur technique

Ce critère est apprécié sur la base des informations transmises par le(s) candidat(s) dans son mémoire technique.

2. Prix des prestations

La procédure de notation du critère « prix des prestations » est la suivante :

L'offre la moins chère est affectée de la note 10 (dix)

Les notes de chaque offre sont ramenées à une note sur 10 de la manière suivante :

$10 \times (\text{Prix de l'offre la moins chère} / \text{Prix de chaque offre})$

$$\text{Note de l'offre} = \frac{\text{Note maximale} \times \text{Valeur meilleure offre}}{\text{Valeur de l'offre}} \quad \text{Pondérée à 50\%}$$

En fonction des différentes notes affectées et de leur pondération fixée ci-dessus, une note finale sur 10 sera établie pour chacun des candidats.

9. Informations complémentaires

Les opérateurs économiques souhaitant obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude doivent poster une question sur la plateforme <https://marchespublics596280.fr> via l'onglet « Question » de la consultation sur la plateforme au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Les renseignements complémentaires sont transmis par la commune exclusivement sur la plateforme <https://marchespublics596280.fr>. Seuls les opérateurs économiques ayant téléchargé le dossier de consultation après identification recevront un mail d'avertissement les invitant à télécharger les nouveaux documents.

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres. Cette demande pourra être effectuée par courrier ou télécopie.

10. Instance chargée des procédures de recours

Les soumissionnaires pourront obtenir toute information relative aux procédures de recours auprès :

Tribunal administratif de Lille
5 rue de Geoffroy Saint-Hilaire,
CS 62039,
59014 LILLE CEDEX.
E-mail :greffe.ta-lille@juradm.fr

Tél. 03 59 54 23 42 // Fax 03 59 54 24 45 <http://www.conseil-etat.fr/ta/lille/index.shtml>